

CORRIGE

Rectorat d'académie de Z...
Division des personnels administratifs
Affaire suivie par ...

Le Recteur de l'Académie de Z

à

Mme Sophie N...
S /C de Monsieur le Principal du
Collège X...
Y

Vos références : votre lettre du 2 juin 2013.

Objet : demande de renseignements concernant l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

En réponse à votre lettre citée en référence, je vous informe que, conformément au décret N°2008-539 du 6 juin 2008, vous pouvez bénéficier de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) au titre de l'année 2013.

En effet, vous comptabilisez trois ans de service effectif sur la période de référence de quatre ans prise en considération.

Cette indemnité est calculée par comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) que vous déteniez entre le 31/12/2008 et le 31/12/2012 et l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la même période, soit 5,5%, selon la formule suivante :

Soit G, le montant de la garantie individuelle,

$G = \text{TIB de l'année de début de la période de référence} \times (1 + \text{inflation sur la période de référence}) - \text{TIB de l'année de fin de la période de référence}.$

En ce qui vous concerne, le TIB correspond à l'indice nouveau majoré 515 multiplié par la valeur moyenne du point fixée par l'arrêté du 18 avril 2013.

Calcul de votre TIB en 2008 année de début de période de référence $515 \times 54,6791 = 28\,159.74 \text{ €}.$

Calcul de votre TIB en 2012 année de fin de période de référence $515 \times 55,5635 = 28\,615.20 \text{ €}.$

Calcul de la GIPA $(28\,615,20 \text{ €} \times 1,055) - 28\,159.74 \text{ €} = 1\,093.33 \text{ €}$

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation

Le Chef de la Division des personnels administratifs

PROPOSITION DE BAREME

Présentation de la lettre		4 points
- références du service	1 point	
- destinataire	1 point	
- objet, références	2 points	
Expression écrite, orthographe		5 points
- expression écrite	3 points	
- orthographe	2 points	
Contenu de la lettre du Recteur		11 points
- Conditions d'éligibilité 3 ans sur 4 ans	1 point	
- Explication du calcul des droits (selon le décret et l'arrêté)	4 points	
- Présentation du calcul détaillé	4 points	
- Résultat exact	2 points	